

Datadock, outil de simplification du référencement

Les organismes de formation, dès lors qu'ils sont déclarés et qu'ils souhaitent bénéficier de financements des opérateurs de compétences, sont invités à intégrer une procédure d'évaluation sur la base de vingt et un indicateurs communs à ces financeurs permettant de s'assurer qu'ils respectent les critères qualité.

Ils doivent ainsi être référencés dans un entrepôt de données commun aux opérateurs de compétences appelé Datadock. Cet outil leur permet de :

- s'enregistrer une seule fois et en complète autonomie ;
- renseigner et déposer les éléments de preuve rattachés à chacun des vingt et un indicateurs ;
- bénéficier d'un processus simplifié lorsqu'ils sont titulaires d'une certification ou d'un label figurant sur la liste élaborée par le Cnefop (**NDLR** : cette instance quadripartite est supprimée au 1er janvier 2019) ;
- mettre à jour ses informations en fonction de l'évolution de leur offre de formation.

L'organisme de formation qui s'est inscrit sur Datadock et y a déposé les pièces et justificatifs demandés devient ainsi « **référençable** » par tous les opérateurs de compétences. Lorsque l'un de ces organismes l'a « **référéncé** », les autres en sont immédiatement informés et peuvent à leur tour le référencer sur leur catalogue.

Datadock indique par courriel à l'organisme de formation ses deux étapes dans son statut :

- « Référençable » : toutes les pièces ont été déposées, qu'il s'agisse de la procédure de droit commun ou de celle simplifiée ;
- « Référéncé » : inscrit par un des financeurs sur son catalogue de référence.

Site : [Data Dock](#)